

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

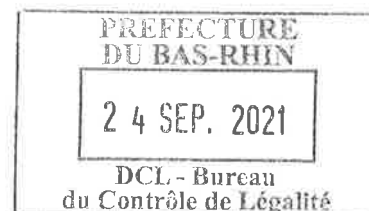
Séance du lundi 20 septembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26



V – RESSOURCES HUMAINES

2021- 83 (20) : Mise à jour du poste à la direction des ressources humaines

Rapport au Conseil municipal :

La gestion des ressources humaines occupe un rôle central dans une administration communale.

En effet, le responsable des ressources humaines est, à la fois, identifié par les agents et les reçoit régulièrement pour répondre à leurs questions mais il est aussi une source d'informations indispensables pour les responsables et directeurs de service qui peuvent s'appuyer sur son expertise pour communiquer auprès des équipes et adapter le fonctionnement de leur service.

Ainsi, ses principales tâches sont les suivantes :

- La paie des agents et des élus,
- La gestion administrative et statutaire,
- Le dialogue social,
- La participation à l'élaboration d'outils de pilotage et de bilans en lien avec la direction générale.

En date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré la création d'un poste à la direction des ressources humaines afin de pouvoir lancer une campagne de recrutement.

Les postes créés à compter du 1^{er} janvier 2021 sont de la filière administrative, soit :

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Rédacteur territorial,
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Attaché territorial,
- Attaché principal de 2^{ème} classe,
- Attaché principal de 1^{ère} classe.

Suite au départ de l'agent en charge des ressources humaines au 1^{er} septembre 2021, la Commune d'Oberhausbergen a lancé une nouvelle campagne de recrutement et sélectionné un candidat n'appartenant pas à la filière administrative.

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 15 novembre 2021 afin de permettre l'intégration de cet agent dans les services communaux d'Oberhausbergen.

De même, pour une bonne tenue du tableau des effectifs, les postes de la filière administrative créés par délibération en date du 14 décembre 2020 seront supprimés au 15 novembre 2021.

Vu la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 créant le poste à la direction des ressources humaines ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** le poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 15 novembre 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **SUPPRIME** les postes de la filière administrative :
 - o Adjoint administratif,
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - o Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - o Rédacteur territorial,
 - o Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - o Rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - o Attaché territorial,
 - o Attaché principal de 2^{ème} classe,
 - o Attaché principal de 1^{ère} classe.
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE